



Communiqué de presse, le 4 décembre 2025

Les énergies renouvelables locales : une source de revenus et d'emplois pour les communes et un enjeu pour la campagne des municipales

C'est pour montrer le formidable potentiel économique des 450 projets déjà existants d'énergies renouvelables locales portés par des municipalités et des citoyen·nes que vient de se créer l'Alliance pour l'énergie locale. Lorsqu'elles sont portées localement les énergies renouvelables génèrent deux à trois fois plus de retombées économiques pour le territoire qu'un projet classique et peuvent assurer des revenus stables aux municipalités pour financer leurs services publics.

Sécurité, fiscalité locale, santé, propreté, transports, logement seront les préoccupations majeures des candidats et candidates, et des électeurs et électrices des prochaines élections municipales. Or faire rouler des bus, construire des immeubles ou gérer les déchets nécessite de l'énergie, aujourd'hui rarement produite localement, qui coûte de plus en plus cher aux communes.

L'ensemble des scénarios de prospective en matière de transition énergétique (ADEME, RTE, négaWatt) s'accorde sur la nécessité d'accélérer le développement de toutes les énergies renouvelables. Basées sur des technologies matures, elles peuvent être déployées deux à trois fois plus rapidement que des centrales nucléaires, pour un coût en diminution constante. Pourtant, la France ne cesse de creuser son retard en la matière et des parcs éoliens ou photovoltaïques existants ou en projets font l'objet d'oppositions et de recours juridiques de la part de riverain·nes. Ces situations se produisent majoritairement lorsque les projets sont mis en œuvre par des compagnies privées sans qu'un lien soit réellement tissé avec les territoires. Ils en captent l'essentiel de la valeur économique au détriment de l'intérêt local du territoire concerné.

C'est la raison pour laquelle, selon Auréline Doreau, responsable de projets énergies renouvelables au réseau Cler « **afin de regagner la confiance des habitants et habitantes et de réussir la transition énergétique locale et nationale, il faut faciliter le**

développement des énergies renouvelables portées par des municipalités, des citoyen·nes, en partenariat avec des acteurs économiques. ».

Cet objectif explique la création de **L'Alliance pour l'énergie locale**, constituée de 12 organisations incontournables sur les questions écologiques, énergétiques et territoriales : le réseau Cler, Énergie partagée, le Réseau Action Climat, Enercoop, Energy Cities, France Nature Environnement, Greenpeace, le WWF, Le Labo de l'ESS, ESS France, la FNCCR, et AMORCE.

Il existe déjà 450 projets d'énergies renouvelables locales labellisés **Énergie Partagée** (label dans le secteur des énergies renouvelables) pour 70 millions d'euros investis au global par 30 000 citoyen·nes et 800 collectivités actionnaires. Le plus souvent ces parties prenantes sont intégrées à la gouvernance du projet dès sa genèse pour permettre au territoire de se réapproprier l'énergie et partager les richesses matérielles et immatérielles générées à chaque étape.

Pour Lionel Guy, chef de département adjoint pour l'énergie à la *Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)* « **les énergies renouvelables sont les seules à offrir des solutions s'adaptant à chaque territoire, génératrices de revenus et d'emplois locaux, pour un coût connu et maîtrisé, avec de faibles risques pour les personnes et l'environnement** ». La présence au sein de l'Alliance pour l'énergie locale d'organisation telles que France Nature Environnement, Greenpeace, WWF rappelle la nécessité d'être vigilant sur l'emplacement des projets afin d'en minimiser les impacts sur l'environnement.

Un tiers des retombées économiques des projets d'énergie renouvelable portés localement proviennent des taxes et loyers issues de l'exploitation des installations d'énergies renouvelables et un autre tiers provient des revenus issus de l'investissement. Cela permet notamment à la collectivité de mieux maîtriser sa facture d'énergie en rénovant ses bâtiments communaux grâce à l'argent des énergies renouvelables et aux usagers de disposer de lieux plus accueillants. Le dernier tiers provient des emplois locaux et des prestations locales mobilisées à chaque étape du projet lorsqu'un lien est tissé avec le territoire.

Selon Aurore Médieu, responsable transition écologique chez ESS France, « **ces projets permettent d'associer les habitants et habitantes dans un souci de transparence et de participation démocratique. Ils ne sont plus seulement consommateurs et consommatrices d'énergie, mais deviennent pleinement acteurs et actrices de la transition énergétique. Par ailleurs, les revenus générés peuvent permettre de financer des actions de lutte contre la précarité énergétique** ».

La loi Climat et Résilience de 2021 et la loi d'accélération des énergies renouvelables de 2023 (loi APER) ont permis de renforcer le rôle de la commune et l'implication des citoyens et citoyennes, par l'intermédiaire de consultation locale. Mais les collectivités territoriales manquent de moyens humains et financiers pour s'emparer du sujet et mener des projets d'énergies renouvelables de qualité. Quant au décret d'application sur le partage de la valeur relativ à la loi APER, il n'a toujours pas été publié.

« **L'Alliance pour l'énergie locale demande donc à l'État de publier sans délai le décret d'application de la loi APER afin de rendre effectif le fonds territorial de partage de la valeur des énergies renouvelables. Un cadre législatif et des moyens financiers et humains suffisants doivent être mis en place pour systématiser le partage des richesses matérielles et immatérielles dans les projets d'énergies renouvelables.** » indique Florent Chardonnal, responsable énergie et durabilité au WWF.